



Plastique Royal
2809 Rue Etienne-Lenoir
Laval; QC; H7R 6J4

PRODUIT: PRCH2501 ENAMEL PAINT SEMIGLOSS BLACK

Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIETE

FABRIQUE POUR.....	Plastique Royal Inc., 2809 Rue Etienne-Lenoir Laval, QC H7R 6J4
NOM DU PRODUIT.....	PRCH2501 ENAMEL PAINT SEMIGLOSS BLACK
USAGE DU MATERIEL.....	PEINTURE.
FAMILLE CHIMIQUE.....	MELANGE.
URGENCE CHIMIQUE 24 HEURES:.....	TÉLÉPHONER CANTEC (613) 996-6666 DANS LES ÉTATS-UNIS ÉTATS APPELLENT CHEMTREC (800) 424-9300.
CLASSEMENT DES RISQUES	
EVALUATION NFPA.....	SANTE: 2 FEU: 4 REACTIVITE: 0.
HMIS.....	S: 2 F: 4 R: 0.
DATE DE PREPARATION.....	2 AVRIL 2014.

Section 02: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
ACETONE	10-30	500 ppm ACGIH TWA	67-64-1	5,800 mg/kg RAT ORALE - 20,000 mg/kg LAPIN PEAU	76 mg/L RAT 4 HEURES
PROPANE	10-30	1000 ppm WITH AIR	74-98-6	NON INDIQUE	NON INDIQUE
VM&P NAPHTHA	10-30	NON ETABL	64742-89-8	2000 mg/kg RAT ORALE; 2000 mg/kg RAT PEAU	3400 ppm 4 HEURES RAT
ISO BUTANE	7-13	NOT INDICATED	75-28-5	NON INDIQUE	NON INDIQUE
METHYLISOBUTYL CETONE	3-7	50 ppm ACGIH TWA	108-10-1	2080 mg/kg RAT ORALE - >16,000 mg/kg LAPIN PEAU	8.2 - 16.4 mg/L 4 HEURES RAT
TOLUENE	1-5	50 PPM	108-88-3	3000 mg/kg ORALE (rat)	5320 ppm INHL 8 HEURES SOURIS
TALC	1-5	2 PPM	14807-96-6	PAS DE DONNEES	PAS DE DONNEES
ETHYL 3-ETHOXYPROPIANATE	1-5	NON ETABL	763-69-9	PAS DISPONIBLE	PAS DISPONIBLE
NOIR DE CARBONE	0.1-1.0	3.5 MG/M3 (TWA)	1333-86-4	> 5000 MG/KG RAT ORALE	PAS DE DONNEES
XYLENE	0.1-1.0	100 PPM/435 MG/M3	1330-20-7	4300 mg/kg ORALE RAT	5000 ppm 4 HEURES INHALATION RAT
N-BUTYL ACETATE	0.1-1.0	NON ETABL	123-86-4	14,000 mg/kg RAT ORALE	150 ppm 4 HEURES RAT WISTAR
SPIRITEAUX MINERALE	0.1-1.0	100 PPM	8052-41-3	>5000MG/KG ORALE RAT	3500 PPM RAT
ETHYLBENZENE	0.1-1.0	25 ppm	100-41-4	3500 MG/KG ORALE RAT	4000PPM/4H INHALATION LCLo RAT

Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES D'EXPOSITION.....	CONTACT AVEC LES YEUX. INHALATION. CONTACT AVEC LA PEAU.
CONTACT AVEC LA PEAU.....	PEUT CAUSER UNE IRRITATION MODEREE, LE DESSECHEMENT DE LA PEAU ET UNE DERMATITE.
ABSORPTION PAR LA PEAU.....	PEUT ETRE NUISIBLE SI ABSORBE PAR LA PEAU.
CONTACT AVEC LES YEUX.....	PEUT PROVOQUER ROUGEURS, IRRITATION, DESTRUCTION DES TISSUS.
INGESTION.....	PEUT ETRE NOCIF OU MORTEL SI INGERE. ASPIRATION DU PRODUIT DANS LES POUMONS PEUT CAUSER UNE PNEUMONIE CHIMIQUE QUI POURRAIT ETRE FATALE.
INHALATION (AIGUE).....	UNE INHALATION EXCESSIVE DES VAPEURS PEUT CAUSER UNE IRRITATION RESPIRATOIRE, DES ETOURDISSEMENTS, DES MAUX DE TETE, DES VOMISSEMENTS ET PERTE DE CONSCIENCE.

PRODUIT: PRCH2501 ENAMEL PAINT SEMIGLOSS BLACK**Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS**

INHALATION (CHRONIQUE).....	L'EXPOSITION CHRONIQUE AUX VAPEURS DE DISSOLVANT ORGANIQUE ONT ETE ASSOCIEES AVEC LES EFFETS DIVERS DE NEUROTOXIC COMPRENANT LE DOMMAGE PERMANENT AU CERVEAU ET/OU AU SYSTEME NERVEUX, LES EFFETS DU REIN, DU FOIE, LE DOMMAGE AU SANG ET LES EFFETS REPRODUCTEURS PARMI DES FEMMES. LES SYMPTOMES PEUVENT INCLURE LA NAUSEE, VOMISSANTE ET LA DOULEUR ABDOMINALE, LE MAL DE TETE, LA MEMOIRE ALTEREE, PERTE DE COORDINATION, INSOMNIE ET.
EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE...	L'INHALATION DE FORTES CONCENTRATIONS DE VAPEURS PEUT AVOIR UN EFFET ANESTHESIQUE ET DES EFFETS GRAVES SUR LA SANTE. UN CONTACT REPETE OU PROLONGE AVEC LA PEAU PEUT CAUSER L'ASSECHEMENT ET LE FENDILLEMENT DE LA PEAU. DOMMAGES POSSIBLES AU FOIE ET AUX REINS.

Section 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU.....	OTER TOUT VETEMENT CONTAMINE ET LAVER IMMEDIATEMENT LES REGIONS EXPOSEES AVEC DE GRANDES QUANTITES D'EAU PENDANT AU MOINS 30 MINUTES: JUSQU'A 60 MINUTES POUR LES REGIONS CORPORELLES CRITIQUES. SI L'IRRITATION PERSISTE, APPELER UN MEDICIN.
INHALATION.....	EN CAS D'INHALATION, EMMENER A L'AIR FRAIS. S'IL Y A ARRET DE RESPIRATION, PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. SI LA RESPIRATION EST DIFFICILE, DONNER DE L'OXYGENE. OBTENIR DES SOINS MEDICAUX.
INGESTION.....	NE PAS FAIRE VOMIR. SI ON SOUPCONNE UNE INGESTION, CONTACTER UN MEDECIN OU LE CENTRE ANTI-POISON. EN CAS DE VOMISSEMENTS SPONTANES, FAIRE PENCHER LA TETE DE VICTIME EN BAS POUR EVITER L'ASPIRATION DES VOMISSURES. NE JAMAIS RIEN ADMINISTRER PAR VOIE BUCCALE A UNE PERSONNE INCONSCIENTE.
CONTACT AVEC LES YEUX.....	RINCER IMMEDIATEMENT AVEC DE GRANDES QUANTITES D'EAU EN LAVANT ALTERNATIVEMENT CHAQUE PAUPIERE JUSQU'A CE QUE TOUTE TRACE DU PRODUIT AIT DISPARU (ENVIRON 15 MINUTES). OBTENIR DES SOINS MEDICAUX.
INFORMATION ADDITIONNELLE.....	TRAITER LES VICTIMES D'INTOXICATION SELON LES SYMPTOMES. LE DANGER PRINCIPAL DE L'INGESTION DE CE PRODUIT EST ASPIRE DANS LES POUMONS.

Section 05: LUTTE CONTRE LES INCENDIES

INFLAMMABILITE.....	INFLAMMABLE.
POINT D'ECLAIR (deg C), METHODE.....	-18 VAS CLOS. PROJECTION DE LA FLAMME AEROSOL EST INFERIEURE A 100 cm.
TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION (deg C)	PAS DISPONIBLE.
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE (% ... VOL)	12.8.
SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITE (% ... VOL)	1.0.
MOYENS D'EXTINCTION.....	MOUSSE "ALCOOLIQUE", CO2, POUDRE CHIMIQUE. EN CAS DE PLUS GROS FEUX, L'EAU PULVERISE DOIT ETRE UTILISE.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX	OXOYDES DE CARBONE (CO,CO2).
SENSIBILITE AUX CHOCKS.....	CONTENU SOUS PRESSION.
SENSIBILITE AUX DECHARGES	PEUT ETRE SENSIBLE.
STATIQUES	
MESURES SPECIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	LES POMPIERS DOIVENT PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME POUR LES PROTEGER CONTRE LES FUMEES QUI POURRAIENT ETRE TOXIQUES ET IRRITANTES. REFROIDIR LES CONTENANTS EXPOSES AU FEU EN LES ASPERGEANT D'EAU. LA CHALEUR CAUSERA UNE AUGMENTATION DE PRESSION DANS LE CONTENANT ET UNE RUPTURE EXPLOSIVE POURRAIT S'ENSUIVRE. EVITER QUE L'EAU NE SE PENETRER DANS LES EGOUTS ET D'AUTRES VOIES D'EAU. DIGUE DE CONTROLE DE L'EAU.

Section 06: DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

FUITE / DEVERSEMENT.....	VENTILER. ELIMINER TOUT POINT D'IGNITION. CONTENIR LA FUITE. EVITER TOUT CONTACT PERSONNEL. LE PRODUIT DEVERSE ET L'EAU DE RINCAGE SONT CLASSIFIES DECHETS CHIMIQUES ET ON DOIT EN DISPOSER SELON LES REGLEMENTS MUNICIPAUX, PROVINCIAUX ET FEDERAUX. EVACUER TOUT PERSONNEL NON-INDISPENSABLE. EVITER L'EVACUATION DANS LES TUYAUX, LES EGOUTS ET AUTRES VOIES D'EAU. ABSORBER AVEC DE LA TERRE, DU SABLE OU AVEC UNE AUTRE MATIERE NONCOMBUSTIBLE SECHE. ENLEVER A LA PELLE ET DEPOSER LE PRODUIT DANS DES CONTENANTS APPROPRIES NON-SCELLES. TRANSPORTER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILE (A L'EXTERIEUR ET TRAITER AVEC UNE SOLUTION NEUTRALISANTE:MELANGE D'EAU (80%) ET DE SURFACTANT NON-IONIQUE TERGITOL TMN-10 (20%), OU MELANGE D'EAU (90%), D'AMMONIAQUE CONCENTRE (DE 3% A 8%) ET DE DETERGENT (2%).
--------------------------	--

PRODUIT: PRCH2501 ENAMEL PAINT SEMIGLOSS BLACK**Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

PROCEDURES DE MANUTENTION.....	EVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET VENTILER ADEQUATEMENT, SINON PORTER UN MASQUE RESPIRATOIRE APPROPRIE. TOUJOURS ADOPTER DES MESURES DE PRECAUTION CONTRE L'ELECTRICITE STATIQUE QUI PEUT S'ACCUMULER DANS LES APPAREILS, DANS LES CONTENANTS OU LE PRODUIT EST STOCKE ET PENDANT LA MANUTENTION. EVITER DE RESPIRER LES VAPEURS OU LES BRUINES. MATERIEL DE MANUTENTION AU SOL. MANIPULER ET OUVRIR LE RECIPIENT AVEC PRUDENCE. LES EMPLOYES DOIVENT SE LAVER LES MAINS ET LE VISAGE AVANT DE MANGER OU DE BOIRE. GARDER LOIN DE LA CHALEUR, DES ETINCELLES ET DES FLAMMES.
CONDITIONS D'ENTREPOSAGE.....	GARDER A L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES NUES. GARDER LE CONTENANT FERME QUAND IL N'EST PAS UTILISE. ENTREPOSER LOIN DES PRODUITS OXYDANTS ET REDUCTEURS. GARDER HORS DE LA LUMIERE DU SOLEIL.

Section 08: CONTROLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION INDIVIDUELLE

MATERIEL DE PROTECTION YEUX / TYPE.....	LUNETTES DE SECURITE MONOCOQUES POUR LIQUIDE CHIMIQUE.
RESPIRATOIRE/TYPE.....	VENTILATION LOCALE EST RECOMMANDÉE. PORTER UN MASQUE RESPIRATOIRE ADEQUAT BIEN AJUSTÉ QUAND LE NIVEAU DE CONAMINATION EXCÈDE LE SEUIL ADMISSIBLE D'EXPOSITION.
GANTS/TYPE.....	DES GANTS RESISTANTS AUX PRODUITS CHIMIQUES.
VETEMENTS/TYPE.....	PORTER DES VETEMENTS PROTECTEURS APPROPRIÉS.
CHAUSSURES/TYPE.....	BOTTES DE SECURITE.
AUTRES/TYPE.....	LE DOUCHES DE SECOURS ET LES STATIONS DE LAVAGE D'OEIL DOIVENT ETRES DISPONIBLE.
VENTILATION REQUISE.....	VENTILATION LOCALE AUX POINTS D'EMISSION.

Section 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE.....	AEROSOL.
ODEUR.....	HYDROCARBURE ODEUR.
COULEUR.....	BEIGE LEGERE.
SEUIL DE L'ODEUR (ppm).....	PAS DISPONIBLE.
DENSITE DE VAPEUR (AIR=1).....	> 1.
PRESSION DE VAPEUR (psig).....	55-60 @ 20C.
TAUX D'EVAPORATION.....	PLUS LENT QUE L'ACETATE DE N-BUTYLE.
POINT D'EBULLITION (deg C).....	-18C A 172C.
pH.....	PAS DISPONIBLE.
SOLUBILITE DANS L'EAU (%).....	INSOLUBLE.
COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE	PAS DISPONIBLE.
DENSITE (G/CM3).....	0.93 LIQUIDE - 0.82 AEROSOL.
POINT DE CONGELATION (deg C).....	PAS DISPONIBLE.
% VOLATILITE PAR VOLUME.....	APPROX. 90%.
COV.....	400 g/L - 3.35 lb/USG.

Section 10: STABILITE ET REACTIVITE

POLYMERISATION DANGEREUSE.....	HAUTE TEMPERATURE.
STABILITE.....	MATERIELS STABLES DANS LES TEMPERATURES ET PRESSIONS NORMALES.
INCOMPATIBILITE.....	TENIR A L'ECART DE LA CHALEUR. INCOMPATIBLE AVEC DES OXYDANTS PUSSANTS.
CONDITIONS DE REACTIVITE.....	EVITEZ LA CHALEUR, LA FLAMME ET LES SOURCES D'ALLUMAGE. DES REACTIONS EXPLOSIVES PEUVENT SE PRODUIRE EN PRESENCE D'AGENTS FORTEMENT OXYDANTS.

PRODUITS DANGEREUX DE
DECOMPOSITION

Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

LIMITES D'EXPOSITION.....	ACETONE - ACGIH TWA 500 ppm; LETC 750 ppm 15 MINUTES - LEP OSHA TWA 1,000 ppm - REL NIOSH TWA 250 ppm 10 HEURES. METHYLISOBUTYL CETONE - ACGIH TWA 50 ppm; LETC 75 ppm 15 MINUTES - OSHA LEP TWA 100 ppm - NIOSH LER 50 ppm 10 HOURS; LETC 75 ppm 15 MINUTES. ETHYLBENZENE - ACGIH LEP 100 ppm - 15 MINUTES 125 ppm; LEP OSHA 100 ppm; LEP NIOSH 100 ppm. N-BUTYL ACETATE - LEP OSHA 150 ppm TWA - NIOSH LER 150 ppm 10 HEURES; LIMITE 200 ppm 15 MINUTES. TOLUENE - ACGIH LEP 20 ppm; OSHA LEP 200 ppm; NIOSH LEP 100 ppm - LIMITE 15 MINUTES 150 ppm. XYLENE - ACGIH LEP 100 ppm - LIMITE 15 MINUTES 150 ppm; OSHA LEP 100 ppm.
IRRITATION PAR LE PRODUIT..... CAPACITE DE SENSIBILISATION DU	IRRITANT. AUCUN N'A RAPPORTÉ.

PRODUIT: PRCH2501 ENAMEL PAINT SEMIGLOSS BLACK**Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE**

CANCEROGENICITE DU PRODUIT.....	LE CIRC A CLASSE LE NOIR DE CARBONE PARMI LES PRODUITS QUI PORRAIENT ETRE CANCERIGENES POUR L'HOMMES SUITE A DES TESTS D'INHALATION CHEZ LES ANIMAUX DE LABORATOIRE. ETHYLBENZENE EST CLASSE COMME UN CANCEROGENE CHEZ LES ANIMAUX - A3.
TERATOGENESE.....	PAS DISPONIBLE.
MUTAGENESSE.....	PAS DISPONIBLE.
EFFETS SUR LA REPRODUCTION.....	LE TOLUENE EST FOETOTOXIQUE CHEZ LES RATS ET SOURIS A DES NIVEUX TOXIQUES POUR LA MERE.
PRODUITS SYNERGIQUES.....	PAS DISPONIBLE.

Section 12: RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUES

ENVIRONNEMENT.....	NE PERMETTRE PAS D'ENTRER DES EAUS, L'EAU DE DECHET OU DE SOL.
BIODEGRADABILITE.....	PAS DISPONIBLE.

Section 13: DECHETS

EVACUATION DES DECHETS.....	ELIMINER LE PRODUIT ET SON RECIPIENT COMME UN DECHET DANGEREUX. EVITER LE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT. CONTENANT SOUS PRESSION. NE PAS PERCER, INCINERER OU EXPOSER A UNE CHALEUR ELEVEE MEME VIDE.
-----------------------------	--

Section 14: TRANSPORT

CLASSIFICATION DU TMD (ROUTE).....	AÉROSOLS - classe 6.1 - UN1950 - inflammable, SUBSTANCE contenant, PG III. CE PRODUIT EST CONFORME À L'EXEMPTION DE QUANTITÉ LIMITÉE LORSQUE EXPÉDIÉE DANS DES CONTENANTS DE MOINS DE 1 LITRE. .
CLASSIFICATION DE L'IATA (AIR).....	AÉROSOLS, INFLAMMABLE - UN1950 - CLASSE 2.1.
CLASSIFICATION DE L'IMDG (MARITIME). POLLUANT MARIN.....	AEROSOLS, inflammable - UN1950 - classe 2.1 - EmS: F-D S-U. NON.

Section 15: LEGISLATION

CLASSIFICATION SIMDUT.....	A. B2. D2A. D2B.
EVALUATION DE LA LCPE.....	FIGURANT SUR LA LISTE INTERIEURE DES SUBSTANCES (LIS).
OSHA.....	CE PRODUIT EST CONSIDÉRÉ COMME DANGEREUX PAR L'OSHA FEDERAL HAZARD COMMUNICATION STANDARD.
SARA TITRE III SECTION 302 - SUBSTANCES	AUCUNE.
EXTREMEMENT DANGEREUESE	
SECTION 311/312 - CATAGORIES DES	SANTE IMMEDIATE, SANTE RETARDE, DES RIKUES D'INCENDIE.
DANGERS	
SARA SECTION 313.....	XYLENE. TOLUENE. BENZENE ETHYLIQUE. METHYLISOBUTYL CETONE.
POLLUANTS ATMOSPHERIQUES	XYLENE. TOLUÈNE. METHYLISOBUTYL CETONE. ETHYLBENZENE.
DANGEREUX D'EPA 40CFR63	
ETAT D'INVENTAIRE TSCA.....	TOUS LES COMPOSANTS SONT INSCRITS.
CALIFORNIA PROPOSITION 65.....	CE PRODUIT CONTIENT TOLUENE CONNU PAR L'ETAT DE CALIFORNIA POUR CAUSE LA TOXICITE REPRODUCTIVE (DEVELOPPEMENT). CE PRODUIT CONTIENT DE NOIR DE CARBONE CONNU PAR L'ETAT DE CALIFORNIE A CAUSER DU CANCER.

Section 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

REDIGE PAR.....	AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES.
NUMERO DE TELEPHONE.....	(800) 387-7981.
DATE DU PREPARATION:.....	AVR14/14